



**ACADÉMIE
DE DIJON**

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Nièvre

Année scolaire : 2025-2026

ANNEXE 1 : FICHE ÉCOLE - INDEMNITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

NOM DE L'ÉCOLE et RNE :

Domaine : ☐ Sportif ☐ Artistique ☐ Culturel ☐ Scientifique
☐ Technique ☐ Autre, à préciser

Description précise de l'action relevant du projet d'école ou d'un projet particulier, donnant droit à l'obtention d'indemnités péri-éducatives et ayant permis d'assurer l'accueil et l'encadrement des élèves en dehors des heures de cours.

Nombre d'enfants concernés :

Fréquence :

Durée :

Certifié conforme le :

Le directeur/ la directrice (Nom et signature) :

Avis de l'IEN sur la conformité des actions :

- ☐ Avis très favorable
- ☐ Avis favorable
- ☐ Avis réservé

Date et Signature IEN :

À retourner à la dosep par mail à l'adresse : sec.diper@ac-dijon.fr pour le vendredi 12 juin 2026.